



Téléphone et fax 032 438 88 54

Courchapoix, le 24 avril 2017

Courriel : admin.com@courchapoix.ch

com.courchapoix@bluewin.ch

Mairie : mairie@courchapoix.ch

Assemblée communale extraordinaire

Le lundi 24 avril 2017, à 20h dans la salle communale.

Présents : 22 personnes

Le Président des Assemblées, Pierre-André Clivaz ouvre la séance et salue les personnes présentes. Il demande de nommer 2 scrutateurs : Marquis Roger et Arzenton Flaviano sont nommés.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour en précisant qu'il n'y a pas de « divers » dans une assemblée extraordinaire. L'assemblée accepte l'ordre du jour comme présenté.

1. PV de la dernière assemblée.

Le PV n'est pas lu à l'assemblée, il est disponible sur le site internet selon notre règlement communal.

Le Président des Assemblées demande s'il y a des remarques au sujet du PV.

Il est accepté comme présenté sans avis contraire.

2. Décider l'augmentation de la limite du compte-courant Raiffeisen de fr. 150'000.-- à 200'000.--.

Le maire, Louis-Joseph Fleury explique que la caissière rencontre des problèmes de liquidités momentanés. En effet, le canton effectue les versements tardivement et de ce fait, la caissière ne peut pas payer les factures élevées du canton dans les délais impartis. En conséquence, un intérêt de retard de 5 % est facturé à la commune.

Pour remédier à ce problème, le conseil propose d'augmenter la limite du compte-courant Raiffeisen à fr. 200'000.--.

L'assemblée n'ayant pas de question, on passe au vote.

La proposition du conseil d'augmenter la limite du compte-courant Raiffeisen à fr. 200'000.-- est acceptée sans avis contraire.



3. Prendre connaissance du projet de rénovation de l'espace direction de l'ESVT, école secondaire du Val Terbi, bureau, accès, accueil et valider le crédit de fr. 112'500.-- décidé par l'assemblée des délégués.

Le conseiller, Achille Borsa, explique à l'assemblée le projet de rénovation de l'ESVT. En effet, le bureau de la direction est accessible par la salle de réunion pour les séances du corps enseignant et les intervenants extérieurs. C'est très gênant. Le bureau de la direction est occupé par le directeur, le vice-directeur et la secrétaire.

D'autre part, les meubles de ces 2 salles sont très vétustes et pas très fonctionnels.

Le projet de rénovation propose de créer, une porte d'accès directe par le hall d'entrée avec un guichet d'accueil pour la salle de la direction. Il est aussi proposé de poser un velux sur le toit pour faire office d'aération et de luminosité et d'enlever la vitrine avec les animaux empaillés sise dans le hall d'entrée.

De plus, de l'amiante a été trouvé et par conséquent, une réserve de fr. 13'000.-- est prévue.

Achille Borsa, informe qu'après ces travaux de rénovation, l'Ecole Secondaire du Val Terbi va stopper les rénovations partielles. En effet, l'architecte, M. Pascal Burri, dressera un projet global de rénovations avec le coût total.

Louis-Joseph Fleury demande qu'une expertise des animaux empaillés soit faite par un expert afin d'évaluer sa valeur.

Selon Françoise Marquis, le spécialiste, M. Chalverat, a déjà fait une expertise. Il semblerait que le contenu de la vitrine a de la valeur.

Françoise Marquis précise que c'est une bonne chose de poser une porte directement depuis le hall d'entrée à la salle de la direction.

Achille Borsa précise que malgré le refus de la commune de Val Terbi, il faut que Courchapoix avec une autre commune en plus de la commune de Courroux acceptent le projet pour qu'il se réalise.

Achille Borsa précise encore qu'il a voulu jouer la transparence en incluant dans le crédit le mobilier. En effet, le montant aurait pu être pris sur le budget de fonctionnement.

L'assemblée n'ayant plus de question, on passe au vote.

L'assemblée accepte à l'unanimité le projet de rénovation et le crédit de fr. 112'500.-- avec la réserve émise par Louis-Joseph Fleury.

4. Prendre connaissance des projets de travaux PGEE et avaliser un crédit de fr. 350'000.--. donner compétence au conseil communal pour la réalisation et la consolidation du crédit.

Le conseiller, Daniel Steullet commente ce point.

Les actions les plus urgentes dans le cadre du PGEE se situent dans le secteur du Vevie.

Toutes les canalisations des eaux usées ont été contrôlées par caméra afin de voir leur état.

Deux actions sont prévues :



D'une part, dans la zone du Vevie, 2 solutions sont proposées selon l'état des canalisations, soit par robotique ou robotique + chemisage.

D'autre part, la Commune de Val-Terbi doit raccorder la Step de Montsevelier au SEDE de Soyhières. Daniel Steullet a proposé de modifier leur solution pour profiter de séparer les eaux usées des eaux pluviales dans le secteur Le Brue – La Grisatte. Suite à cette modification de tracé, le coût est légèrement plus élevé. La commune de Courchapoix, en plus des frais qui lui sont dévolus, prendra à sa charge cette différence en lieu et place de la commune de Val Terbi.

Daniel Steullet propose également de poser un tuyau PE + un socle à candélabre dans le secteur du Brue afin d'améliorer l'éclairage public.

Les travaux au quartier du Vevie débuteront en fin d'été.

Le financement est assuré par les fonds d'épuration à disposition.

L'assemblée n'ayant pas de question, on passe au vote.

Les projets de travaux PGEE sont acceptés sans avis contraire.

5. Achat d'une parcelle no 214 à la Paroisse selon convention, dans le cadre du nouveau plan spécial d'aménagement « Rière les Lammes » donner compétence au conseil.

Louis-Joseph Fleury explique que le projet de la nouvelle zone de construction « Rière les Lammes » comprend une parcelle propriété de la Paroisse, une parcelle de la commune et une partie à Dominé Christophe qui sera échangée mètre pour mètre avec la commune.

Pour l'instant les mutations relatives au remaniement parcellaire n'ont pas encore été inscrites au Registre foncier. De plus, la partie longeant la rivière n'est pas constructible. Il faudra en tenir compte pour le calcul du prix de vente.

Le conseil propose l'achat de la parcelle de la paroisse selon la convention présentée ce soir. Le prix indicatif du terrain sans la viabilisation et les frais, se situe à fr. 45.--/m².

L'assemblée n'ayant pas de question, on passe au vote.

L'assemblée accepte sans avis contraire l'achat de la parcelle no 214.

6. Prendre connaissance du projet de viabilisation « Contremont », éventuellement l'accepter sous réserve de la décision des autorités cantonales.

Le conseiller, Luc Dominé, présente le projet de Messieurs Flury Pierre et Bourquard Denis. Une étude a été faite pour équiper les parcelles no 1046, 1040 et 105 pour construire des maisons familiales et un petit locatif.

Louis-Joseph Fleury remarque que les Autorités communales se réjouissent du projet. Il permettra d'accueillir de nouveaux habitants.

Jeannine Wagner demande si la parcelle n° 105 sera reliée sur la conduite communale qui est située entre la parcelle de Flury Pierre et Wagner Jeannine. Pierre Flury répond non.



Commune de Courchapoix



Les accès d'entrée se feront par la route principale de Montsevelier et la rue Contremont.

L'assemblée n'a plus de question, on passe au vote.

L'assemblée accepte le projet de viabilisation sous réserve de la décision des autorités cantonales à l'unanimité.

Le Président des Assemblées remercie les participants et lève la séance à 20h40.

Au Nom de l'Assemblée Communale :

Le Président :
Pierre-André Clivaz

La Secrétaire :
Yolande Büschlen